

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|---|---------------------|
| Nom du produit | ClearClean |
| Code du produit | KWZ 195 |
| L'identifiant unique de formulation (UFI) | 20P5-NDH6-6812-8T0W |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--|---|
| Utilisation de la substance/du mélange | Décapant d'usage universel Catégories d'utilisateurs: utilisateurs professionnels ET privée. |
| Utilisations déconseillées | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|---|--|
| Identification de la société/entreprise | KWZ Industrie AG Ringstrasse 15 CH-8600 Dübendorf Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h] Telefax +41 44 404 22 99 Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch |
|---|--|

| | |
|-------------------------------|--|
| 1.4. Numéro d'appel d'urgence | Tox Info Suisse : [24h/7d] Tel. 145 / info@toxinfo.ch |
|-------------------------------|--|

| | |
|-----------------|------------|
| Date d'émission | 13.02.2024 |
|-----------------|------------|

| | |
|---------|-------------------------------|
| Version | 1.1 (Version précédente: 1.0) |
|---------|-------------------------------|

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 | La substance ou le mélange ne sont pas classés. |
|---|---|

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP), le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

| | |
|----------------------------|--|
| Information complémentaire | Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. |
|----------------------------|--|

| | |
|--|--|
| 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. |
| 5.3. Conseils aux pompiers | |
| Équipement spéciaux pour la protection des intervenants | Procédure standard pour feux d'origine chimique. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation d'aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Dans le récipient fermé de moins de 1 an sur la date de fabrication de conserves. Classe de stockage ---.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

2-Propanol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)

25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone
 0.4 mmol/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone
 25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone
 0.4 mmol/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone
 Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups
 Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)
 Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

400 ppm STEL [KZGW] INRS NIOSH
 1000 mg/m³ STEL [KZGW] INRS NIOSH
 200 ppm TWA [MAK] INRS NIOSH
 500 mg/m³ TWA [MAK] INRS NIOSH

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément

aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Protection individuelle

| | |
|---|---|
| <i>Protection respiratoire</i> | En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Filtre multi-usages combiné: Classe AB2 [EN 141] |
| <i>Protection des mains</i> | Gants de protection conformes à EN 374. Gants en latex. Temps de percée: > 8 h. |
| <i>Protection des yeux</i> | Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. |
| <i>Protection de la peau et du corps</i> | Vêtements de protection à manches longues. |
| <i>Risques thermiques</i> | Ne pas chauffer le produit. |
| Contrôle d'exposition de l'environnement | Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites. Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-----------------------------|
| État physique | Solution aqueuse. |
| Couleur | Bleu clair. |
| Odeur | Caractéristique. |
| Point de fusion/ point de congélation: | Non déterminé. |
| Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| Inflammabilité: | Non déterminé. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion: | Non déterminé. |
| Point d'éclair: | n'a pas de point d'éclair |
| Température d'auto-inflammation: | Non déterminé. |
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| pH: | 9 ± 0.5 |
| Viscosité cinématique: | Non déterminé. |
| Solubilité: | complètement miscible (Eau) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | Non déterminé. |
| Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| Densité et/ou densité relative: | 1.0 |
| Densité de vapeur relative: | Non déterminé. |
| Caractéristiques des particules: | Non applicable. |

9.2. Autres informations

| | |
|--|-------------------------------|
| 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité | Pas d'information disponible. |
|--|-------------------------------|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| 10.1. Réactivité | Voir section 10.3 |
| 10.2. Stabilité chimique | Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Pas de dangers particuliers à signaler. |
| 10.4. Conditions à éviter | Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler. |

| | |
|--|------------------------------------|
| 10.5. Matières incompatibles | Des oxydants forts. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Aucun sous utilisation appropriée. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. 1-Propoxypropan-2-ol (CAS 1569-01-3) Dermal LD50 Rabbit = 3550 mg/kg (NZ_CCID) Oral LD50 Rat = 2490 mg/kg (NZ_CCID) 2-Propanol (CAS 67-63-0) DL50/orale 5050 mg/kg. |
| Corrosion/irritation cutanée | Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles. |
| Sensibilisation respiratoire/cutanée | Négligeable. |
| Cancérogénicité | Ne contient pas de composé listé comme cancérogène |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Ne contient pas de composé listé comme mutagène. |
| Toxicité pour la reproduction | Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Donnée non disponible. |
| Danger par aspiration | Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration. |
| Expérience chez l'homme | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. |

11.2. Informations sur les autres dangers

| | |
|-----------------------|------------------------|
| Autres données | Donnée non disponible. |
|-----------------------|------------------------|

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

| | |
|---|--|
| 12.1. Toxicité | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. 1-Propoxypropan-2-ol (CAS 1569-01-3) Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Oncorhynchus mykiss >100 mg/L [static] (ECHA) 2-Propanol (CAS 67-63-0) LC50/96h/poisson 9640 mg/l. CE50/48h/daphnie 1400 mg/l. |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. |
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). |
| 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien | Pas d'information disponible. |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|--|
| Résidus de produit / produit non utilisé | Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 30 . |
| Emballages contaminés | Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Eliminer comme le produit non utilisé. Code d'élimination des déchets 15 01 02. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | |
|---|---|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | Non applicable. |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | Non applicable. |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Non applicable. |
| 14.4. Groupe d'emballage | Non applicable. |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| Règlement type des ONU | |
| ADR/RID | Non réglementé. |
| IMDG | Non réglementé. |
| IATA | Non réglementé. |
| Autres Informations | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|--|---|
| Informations réglementaires | CPID-Nr.: 136691-44 Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. VOC (CH) = <3% |
| 2-Propanol (CAS 67-63-0) | |
| Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity | 99 w/w% Sunset Date: 06/30/2026 |
| Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type | Product Type: 1 Product Type: 2 Product Type: 4 |

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I
Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances

2905.1290

B

Use restricted. See entry 75.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision

Changements depuis la dernière version: remaniement général.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH]
CED: Code du catalogue européen de déchet
MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.
VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)

Les principales références bibliographiques et sources de données

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Procédure de classification

Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Voir mode d'emploi de produit/etiquette.

Mode d'emploi

Conserver hors de la portée des enfants.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité.